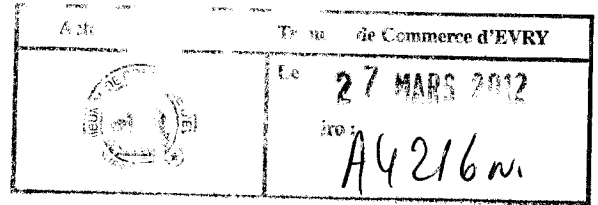


ALAIN PATER SAS

Société par Actions Simplifiée en formation
Au capital de 10 000 Euros
Siège social 27 Ter Rue Dauvilliers
91290 ARPAJON (Essonne)



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 1^{ER} MARS 2012

Monsieur Alain Bernard PATER

Née le 10 Novembre 1948 à DRANCY (93)

De nationalité française

Mariée sous le régime de la communauté universelle avec Madame Evelyne ROLLET

Demeurant à BRUYERES LE CHATEL (91680), Domaine de Morionville

Agissant en qualité de seul associé de la société ALAIN PATER SAS au capital de 10 000 Euros dont le siège social est à ARPAJON (91290), 27 Ter Rue Dauvilliers,

Après avoir exposé qu'une Société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour, l'associé unique, dans la mesure où il est prévu la nomination d'un Président par acte postérieur, prend les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

Monsieur Alain PATER est nommé aux fonctions de Président de la Société pour une durée illimitée.

Le Président aura les pouvoirs prévus par la Loi et les statuts.

Il devra consacrer aux affaires sociales le temps et les soins nécessaires pour en assurer la marche normale et régulière.

Monsieur Alain PATER accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.

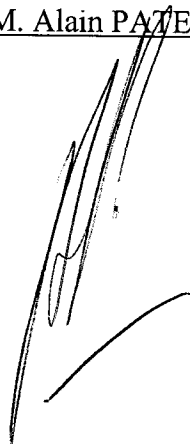
Il déclare remplir les conditions légales et réglementaires et n'être frappé d'aucune incapacité ou incompatibilité de les exercer.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévus par la Loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'associé unique et le Président pour acceptation de ses fonctions.

M. Alain PATER

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name 'M. Alain PATER'.